

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT
ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE
SECTION INTERNATIONALE BELGE



FRANCAIS

Table des matières

ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE.....	1
Une section de la nation-hôte au sein une école internationale.....	3
Création de l'école en 1968.....	3
Notre bâtiment futur sur le nouveau campus.....	3
Organisation Générale du système éducatif belge.....	4
La place de l'enseignement dans le paysage politique belge.....	4
Fédération Wallonie-Bruxelles et les réseaux d'enseignement (Pouvoirs Organisateurs).....	4
Notre Pouvoir Organisateur : Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).....	4
Considérations générales.....	5
Système d'évaluation, calendrier scolaire et la sanction des études.....	5
Horaires.....	5
Taille des classes.....	6
Documents importants.....	7
Politique de l'école en matière d'assiduité et d'absentéisme.....	7
Les cours dispensés au sein de notre école.....	9
1 ^{ère} et 2 ^{ème} années de secondaire – le 1er degré.....	9
1 ^{ère} année:.....	9
2 ^{ème} année.....	10
Certification – le CE1D.....	10
3 ^{ème} et 4 ^{ème} années de secondaire – le deuxième degré ou le degré d'orientation.....	11
3 ^{ème} année.....	11
4 ^{ème} année.....	12
Certification – le CE2D.....	12
5 ^{ème} et 6 ^{ème} années de secondaire – le 3 ^{ème} degré ou le degré de détermination.....	13
Grilles et options 5 ^{ème} et 6 ^{ème} années.....	13
Certification – le CESS.....	13
Un encadrement individuel pour nos élèves SHAPE.....	14
FLE – <i>Français Langue Etrangère</i>	14
Notation progressive et intégration dans le système d'évaluation.....	14
3 niveaux de cours d'anglais.....	15
Certification linguistique internationale.....	15
Ressources disponibles pour l'aide individuel.....	16
Coordonnateur pédagogique.....	16
Remédiation.....	16
Méthodologie de travail.....	16
CPMS – Centre Psychologique, Médical et Social.....	16
Contacts à l'école pour plus d'information ou des demandes d'inscription.....	16

Une section de la nation-hôte au sein une école internationale

Création de l'école en 1968

Lorsque le quartier général de l'OTAN a été déplacé à Mons, Belgique en 1967, des traités internationaux ont été établis créant une Ecole internationale composée de plusieurs sections nationales.

En tant que nation-hôte, la Belgique a été tâchée d'organiser une section « internationale » capable d'accueillir les élèves dont le pays n'avait pas de section nationale sur place.

Au travers des années, le système s'est ouvert et aujourd'hui tous les élèves SHAPE/OTAN ont la possibilité de s'inscrire dans l'école nationale de leur choix au sein de l'EIS (sous réserve de places).

Etant organisée par la nation-hôte, la raison-d'être de la section belge est de proposer aux enfants des travailleurs du SHAPE/OTAN un enseignement de qualité avec un diplôme reconnu à l'échelle mondiale tout en étant immergés dans la langue française et la culture belge.

Notre école est désormais composée d'élèves venant de 24 nations... environs 35% SHAPE/OTAN et 65% de Belges venant des villages environnants.

Les élèves SHAPE/OTAN ont l'opportunité, au travers de l'expérience immersive totale, de travailler non seulement leurs qualités pédagogiques et intellectuelles mais aussi celles de la solidarité, du multiculturalisme et de la diversité.

Notre bâtiment futur sur le nouveau campus

La décision a été prise conjointement en 2010 de rénover entièrement le campus scolaire. La section belge a été déplacée en 2013 à notre emplacement temporaire actuel. Notre bâtiment est le dernier à être construit. La construction devrait débuter endéans l'année à venir.

Notre bâtiment futur accueillera les sections belges primaire et secondaire (600 élèves).

Organisation Générale du système éducatif belge

La place de l'enseignement dans le paysage politique belge

Il y a trois Ministères de l'enseignement obligatoire en Belgique, un pour chacune des communautés culturelle-linguistique : Flamand, Francophone et Germanophone.

La ville de Mons étant située en Wallonie, la partie francophone de la Belgique, l'enseignement dans cette région (Wallonie-Bruxelles) est gouverné par la Fédération Wallonie-Bruxelles- FWB.

Notre ministre de l'enseignement actuelle est Madame Caroline DESIR.

Avec son ministère, elle établit, via des décrets et des circulaires, les règles et les consignes qui gouvernent toutes les écoles de l'enseignement obligatoire en FWB.

Fédération Wallonie-Bruxelles et les réseaux d'enseignement (Pouvoirs Organisateurs)

A l'intérieur de la FWB, il existe différents réseaux d'enseignement, appelés les Pouvoirs Organisateurs (PO). Tous sont soumis à la gouvernance du Ministère FWB de l'enseignement obligatoire, mais ils ont une certaine marge de manœuvre en termes d'autonomie qui permet une application spécifique de ces décrets et circulaires.

Notre Pouvoir Organisateur : Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)

WBE est le plus grand et étendu des Pouvoirs Organisateurs avec plus de 1400 écoles à travers la Wallonie et Bruxelles.

Le PO, sous la supervision de notre Administrateur général actuel, Monsieur Julien NICAISE, est fièrement attaché aux valeurs suivantes qui forment un véritable fil conducteur de sa philosophie et des actions décisionnelles.



Démocratie

Ouverture

Démarche scientifique

Respect

Neutralité et Emancipation

Ecole internatic

Tél : 065/44.57.08 – 065/44.57.09 – Email : sarah.dawdy@ei-shape.be

Considérations générales

Système d'évaluation, calendrier scolaire et la sanction des études

L'année scolaire en Belgique commence le dernier lundi du mois d'aout et se termine le premier vendredi du mois de juillet. A la section internationale belge du SHAPE, nous commençons en général 2-3 jours avant en compensation pour certains congés SHAPE durant l'année.

Le système d'évaluation en Fédération Wallonie Bruxelles est basé sur la division de l'année scolaire en 3 périodes d'environ 9 semaines. Chaque période est évaluée sur une échelle de 20 points. Chaque cours est considéré comme réussi à partir de 10/20.

Il y a également un à deux sessions d'examens – en décembre et en juin. Ces sessions comportent un total maximum de points qui diffère selon l'année en cours.

- 🎓 1^{er} degré (1^{ère} et 2^{ème} années) : 40 points
- 🎓 2^e degré (3^{ème} et 4^{ème} années) : 60 points
- 🎓 3^e degré (5^{ème} et 6^{ème} années) : 80 points

On considère qu'un élève a réussi son année s'il/elle a obtenu un minimum de 50% dans chaque cours.

La sanction des études et la certification en fin d'année font l'objet d'une délibération par le Conseil de Classe des enseignants.

Les élèves qui n'obtiennent pas 50% dans un ou plusieurs cours auront la possibilité se représenter des examens fin aout. Si ces examens (sur 20 points) sont réussis, l'élève pourra progresser vers l'année suivante. Cette session fait également l'objet d'une délibération par le Conseil de Classe des enseignants.

Horaires

Au début de chaque année, il y a un horaire provisoire qui est effectif pendant approximativement 6 semaines. Cette période de transition permet un ajustement pour adapter les horaires à la taille des classes, des nouveaux enseignants qui peuvent aussi enseigner dans d'autres écoles de la FWB, mais aussi aux nouveaux élèves qui arrivent dans le courant du mois de septembre.

L'horaire définitif entre en vigueur aux alentours du 15 octobre et ne devrait pas connaître de changement pendant le reste de l'année (sauf circonstances exceptionnelles).

L'horaire quotidien est comme suit, du lundi au vendredi.

1ère période	8:35-9:25
2ème période	9:25-10:15
Recréation	10:15-10:30
3ème période	10:30-11:20
4ème période	11:20-12:10
5ème période (années 4-5-6)	12:10-13:00
Repas (années 1-2-3)	12:10-13:10
6ème période (années 1-2-3)	13:10-14:00
Repas (années 4-5-6)	13:00-14:00
7ème période	14:00-14:50
8ème période	14:50-15:40
9ème période *	15:40-16:30

*Si votre enfant emprunt le bus du SHAPE, veuillez nous en informer pour que nous puissions essayer d'adapter son horaire.

Taille des classes

Il est important de souligner ici la différence entre le nombre habituel et le nombre **maximal légal** par classe. En tant qu'Ecole Internationale, nous bénéficions de certains avantages qui nous permettent de réduire le nombre d'élèves par classe, permettant à nos enseignants d'accorder plus d'attention individuelle à nos élèves SHAPE qui le nécessitent dans le cadre de leur parcours scolaire international.

Année ou degré des études	Cours	Nombre habituel	Nombre maximal
1 ^{ère}	Tous	20	24
2 ^{ème}	Tous	20	24
2 ^e degré (3 ^e et 4 ^e années)	Tous sauf laboratoires et cours philosophiques	25	29
	Laboratoires	15	19
	Cours philosophiques	25	27
3 ^e degré (5 ^e et 6 ^e années)	Tous sauf laboratoires et cours philosophiques	25	32
	Laboratoires	15	19
	Cours philosophiques	25	27

Documents importants

Il y a deux documents très importants qui sont essentiels à la communication entre l'école et les parents :

- Le “*Journal de Classe*” : les élèves sont obligés d’y noter la matière vue au cours, leurs horaires, devoirs ou tests. Ceci est le document officiel de la FWB via lequel les enseignants et/ou éducateurs puissent communiquer vers les parents. On y note également des problèmes disciplinaires. C’est la responsabilité des parents d’aviser ce Journal tous les jours de manière à prendre connaissance d’éventuels mots ou communications importantes emmenant de l’école. Le cas échéant, il est demandé que les parents signent pour prise de connaissance. Ce Journal comporte également des pages où les parents peuvent noter des informations pour la direction ou les enseignants.

- Le “*Cahier d’avis*” : Il s’agit d’un document propre à notre école qui permet toute autre communication qui n’est pas comprise dans le Journal de Classe:
 - Autorisation parentale pour différents aspects de la vie scolaire (arrivées tardives, départs anticipés, droit à l’image etc.)
 - Les contacts au sein de l’école (numéros de téléphone, adresses courriel, les personnes de contact en fonction du renseignement souhaité.
 - Points obtenus lors des évaluations – les enseignants noteront et signeront dans la colonne. Nous demandons que les parents signent également une fois les points avisés.
 - Le règlement de l’école
 - Des billets de justification d’absence qui peuvent être rendus aux éducateurs lors d’une absence d’un ou deux jours.

Politique de l’école en matière d’assiduité et d’absentéisme

L’école fonctionne sur le principe d’un campus fermé. Les élèves ne peuvent pas quitter l’école sans l’autorisation d’un éducateur et uniquement avec l’aval des parents (soit via les autorisations parentales faites dans le cahier d’avis, soit par un coup de téléphone le jour même).

Les absences sont comptabilisées par demi-journée. Un élève qui est absent à une heure de cours est réputé avoir été absent un demi-jour.

La loi belge oblige les parents à justifier chaque absence de leur enfant. Ces absences doivent être justifiées endéans la semaine qui suit ladite absence.

Une fois qu'un élève a accumulé 5 demi-jours d'absences injustifiées, les parents seront contactés pour discuter des raisons de ces absences. L'objectif de cette concertation est de lutter contre le décrochage scolaire.

Si un élève atteint 10 demi-jours d'absences injustifiées, l'école a l'obligation de le signaler aux autorités. Ce signalement génère automatiquement une lettre des autorités de la FWB qui rappelle aux parents les lois de l'obligation scolaire. L'école interpelle également les parents pour mettre en place tout aide qui pourrait être nécessaire pour prévenir contre le décrochage de l'élève.

Lorsqu'un élève mineur a atteint les 20 demi-jours d'absences injustifiées, la réussite de son année est compromise. C'est uniquement après un contrat passé entre l'élève, l'école et les parents suivi d'une période de probation que le Conseil de classe des enseignants peut rendre l'élève de nouveau éligible à la sanction des études.

Les parents peuvent justifier jusqu'à 10 demi-jours (pas plus de 2 jours consécutifs à la fois) au moyen des billets de justification dans le Cahier d'avis.

Si l'absence dépasse 2 jours consécutifs, un certificat médical est requis.

Les cours dispensés au sein de notre école

La FWB définit les cours obligatoires et propose des options et activités au choix qui évoluent durant la scolarité de l'élève.

1^{ère} et 2^{ème} années de secondaire – le 1er degré

1^{ère} année:

Formation commune		Remédiations
Citoyenneté	1h	
Citoyenneté – Morale – Religion	1h	
Français ou Français langue étrangère	6h	
Histoire	2h	
Géographie	2h	
Mathématiques	4h	1h
Langue moderne (Anglais)	4h	1h
Formation scientifique	3h	
Education physique	3h	
Education plastique	1h	
Education par la technologie	1h	
Total	28h	2h

Activités à choisir			
<i>Latin</i>		<i>Moderne</i>	
Latin	4h	Activités de français	2h
		Activités de mathématiques	1h
		Education au respect de l'environnement	1h

2^{ème} année

Formation commune		Remédiations
Citoyenneté	1h	
Citoyenneté – Morale – Religion	1h	
Français <i>or</i> Français langue étrangère	5h	
Histoire	2h	
Géographie	2h	
Mathématiques	5h	1h
Langue moderne (Anglais)	4h	1h
Formation scientifique	3h	
Education physique	3h	
Education musicale	1h	
Education par la technologie	1h	
Total	28h	2h

Activités à choisir					
<i>Latin</i>		<i>Moderne</i>		<i>Scientifique</i>	
Latin	4h	Activités de français	1h	Activités de français	1h
		Initiation à la vie économique	2h	Activités scientifiques	2h
		Initiation à l'informatique	1h	Initiation à l'informatique	1h
Total	4h	Total	4h	Total	4h

Certification – le CE1D

Au terme du 1^{er} degré, il y a une session d'examens qui permettent d'évaluer les élèves. La réussite de ces épreuves standardisées permet à l'élève d'obtenir le CE1D. Ces épreuves sont organisées en mathématiques, français, science et anglais. D'autres examens élaborés par nos enseignants sont aussi donnés dans d'autres matières.

Si l'élève obtient au moins 50% à ces examens alors il/elle passe en 3^{ème} année.

Si l'élève ne réussit pas en juin, il peut représenter une épreuve en deuxième session fin août et une délibération en Conseil de classe statuera sur sa réussite ou non du 1^{er} degré.

Si l'élève ne réussit pas lors de cette deuxième session, il est orienté vers une 2S, 2^{ème} année supplémentaire dans laquelle il bénéficiera de remédiation spécifique.

3^{ème} et 4^{ème} années de secondaire – le deuxième degré ou le degré d'orientation

Ce degré est nommé celui d'orientation puisque c'est à ce moment de son parcours qu'un élève est amené à s'orienter progressivement vers ses centres d'intérêt. Nous offrons divers choix aux élèves qui permettent à chacun de trouver un domaine qui le motivera à étudier et à avancer.

Les élèves peuvent changer de grille durant l'année scolaire en cours jusqu'au 15 janvier seulement.

3^{ème} année

	Scientifique			Latine			Economique			
Formation commune										
Citoyenneté	1h			1h			1h			
Citoyenneté – Morale – Religion	1h			1h			1h			
Français – Français spécial	5h			5h			5h			
Histoire	2h			2h			2h			
Géographie	2h			2h			2h			
Mathématiques	5h			5h			5h			
Langue Moderne I Anglais	4h			4h			4h			
Education physique	3h			3h		2h	3h			
Options										
LM II (Allemand – Néerlandais – Italien)	4h			4h			4h			
Latin	-			4h			-			
Sciences économiques	-			-			4h			
Sciences de base ou Sciences fortes										
Biologie	2h			1h		2h	1h			
Chimie	1h			1h		1h	1h			
Physique	2h			1h		2h	1h			
Activités										
Français : expression orale et écrite ou Anglais : conversation (pour niveaux élémentaire)	-	2h		-	-	2h		-	-	2h
Initiation à l'informatique	-	-		1h	-	-		1h	-	-
Grille n°	1	1.1	1.2	2	2.1	2.2	3	4	4.1	

4^{ème} année

	Scientifique			Latine			Economique	
Formation commune								
Citoyenneté	1h			1h			1h	
Citoyenneté – Morale – Religion	1h			1h			1h	
Français ou Français langue étrangère	5h			5h			5h	
Histoire	2h			2h			2h	
Géographie	2h			2h			2h	
Mathématiques	5h			5h			5h	
Langue Moderne I Anglais	4h			4h			4h	
Education physique	3h			3h		2h	3h	
Options								
LM II (Allemand – Néerlandais – Italien)	4h			4h			4h	
Latin	-			4h			-	
Sciences économiques	-			-			4h	
Sciences de base ou Sciences fortes								
Biologie	1h			1h		1h	1h	
Chimie	2h			1h		2h	1h	
Physique	2h			1h		2h	1h	
Activités								
Français : expression orale et écrite ou Anglais : conversation (pour niveaux élémentaire)	1h	-	-	1h	-	-	1h	-
Initiation au laboratoire	-	1h	-	-	-	-	-	-
Initiation à l'informatique	-	-	1h	-	1h	-	-	1h
Grille n°	1	1.1	1.2	2	2.1	3	4	
Heures hebdomadaires	33	33	33	35	35	35	35	

Certification – le CE2D

Il n'existe pas d'épreuves externes certificatives à ce stade. La certification du 2^{ème} degré relève de la responsabilité du Conseil de Classe des enseignants. Le seuil de réussite est toujours à 50%. Si l'élève réussit sa quatrième année, il obtient automatiquement le CE2D.

Les élèves peuvent se voir obligés de redoubler leur année, fin 3^{ème} ou fin 4^{ème}, soit après la session de juin soit après celle d'août si leurs résultats sont jugés insuffisants par le Conseil de classe.

5^{ème} et 6^{ème} années de secondaire – le 3^{ème} degré ou le degré de détermination

Ce degré est appelé le degré de détermination puisque les options choisies déterminent la matière certifiée lors de l'obtention du diplôme de fin d'études, le CESS.

Il n'y a aucune possibilité de changement d'option après le 15 novembre de la 5^{ème} année. L'élève est obligé de poursuivre sa 6^{ème} année dans la même option et grille.

Grilles et options 5^{ème} et 6^{ème} années

	Scientifiques			Latines			Langues Modernes			Economiques		
Formation commune												
Citoyenneté	1h			1h			1h			1h		
Citoyenneté – Morale – Religion	1h			1h			1h			1h		
Français – Français langue étrangère	5h			5h			5h			5h		
Histoire	2h			2h			2h			2h		
Géographie	2h			2h			2h			2h		
Langue Moderne I Anglais	4h			4h			4h			4h		
Education physique	2h			3h		2h	3h			3h		
Options												
LM II (Allemand – Néerlandais – Italien)	4h			4h			-	4h			4h	
Mathématiques	6h		4h	2h	4h	4h	6h	2h	4h		6h	4h
Biologie	2h			1h		2h		1h			1h	
Chimie	2h			1h		2h		1h			1h	
Physique	3h			1h		3h		1h			1h	
Economique	-			-			-			4h		
Latin	-			4h			-			-		
LM III Espagnol	-			4h	-	-	4h			-		
Activités												
Informatique de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2h
PES* Mathématiques	2h	-	-	-	-	-	2h	-	-	-	-	-
PES* pratiques de labo	-	2h	2h	-	-	-	-	2h	-	-	-	-
Activités de communication	-	-	-	-	2h		-	-	-	2h	2h	-
Grille n°	S1	S2	S3	C1	C2	CS	CS	CS	L1	L2	E1	E2
Heures hebdomadaires	36	36	34	35	35	36	36	36	33	35	35	35

Certification – le CESS

La fin du parcours de l'école secondaire générale aboutit à l'obtention du CESS (*Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur*). Le CESS est reconnu dans le plupart des pays européens (Accords de Bologne - [EUR-Lex - 32018H1210\(01\)](#) - EN - [EUR-Lex \(europa.eu\)](#))

Les élèves peuvent se voir obligés de redoubler leur année, fin 5^{ème} ou fin 6^{ème}, soit après la session de juin soit après celle d'aout si leurs résultats sont jugés insuffisants par le Conseil de classe.

Un encadrement individuel pour nos élèves SHAPE

La mission principale de notre école est l'accueil et l'intégration des enfants des personnel militaire et civil de l'OTAN, nous sommes fières de pouvoir offrir divers programmes qui permettent à ces élèves d'évoluer selon leur rythme pendant qu'ils s'adaptent à leur nouvel environnement immersif.

FLE – Français Langue Etrangère

Nos cours de français langue maternelle et de français langue étrangère (FLE) sont dispensés simultanément dans l'horaire. Cela permet aux élèves du SHAPE/NATO nécessitant une attention particulière dans l'apprentissage de la langue française de recevoir des cours en très petit groupe avec un professeur qualifié.

Au fur et à mesure de la progression des élèves, l'enseignant déterminera à quel moment les élèves sont jugés prêts à intégrer le cours de français normal. Comme les cours sont donnés en même temps, cette transition est assez fluide.

Pour nos étudiants venant d'arriver et sans expérience en français, un horaire individualisé nous sera proposé pendant les 6 premières semaines d'école permettant des cours intensifs de FLE.

Notation progressive et intégration dans le système d'évaluation

Les étudiants SHAPE/OTAN nouvellement arrivés recevront des points à titre informatif uniquement (aucune conséquence pour la certification de leur année scolaire) jusqu'à ce que les enseignants puissent être assurés que leur travail scolaire et leur niveau reflètent leur compréhension du cours et ne sont pas un reflet de leur niveau de français.

Certains enseignants communiqueront en anglais au cours des premières semaines/mois pour fournir plus d'explications aux élèves.

Au fur et à mesure que leur niveau de français progresse, les enseignants attendent davantage des nouveaux élèves.

Nous sommes fiers de faire de la transition vers le système d'évaluation un processus non stressant pour les étudiants.

3 niveaux de cours d'anglais

Le programme FWB définit le cours d'anglais comme l'apprentissage d'une langue étrangère, il est donc élémentaire et vise à enseigner aux élèves les bases de la langue anglaise, en avançant progressivement jusqu'à un certain niveau de fluidité.

Comme nous accueillons des étudiants de 24 pays et chacun ayant un niveau de maîtrise de l'anglais différent, nous proposons 2 niveaux supplémentaires de cours d'anglais :

- 🦋 Niveau intermédiaire - implique la grammaire et le vocabulaire au-delà des bases enseignées au niveau élémentaire, mais apporte également de la littérature de base, des débats et des présentations
- 🦋 Niveau natif - est comparable à un cours d'anglais langue maternelle - les enseignants abordent la littérature, les articles de presse, les débats, les essais, etc.

L'orientation des élèves en matière de niveau de cours d'anglais est laissée à l'entière appréciation des professeurs d'anglais dont la maîtrise de la langue et les prérequis nécessaires au niveaux intermédiaire et natif relèvent de leur jugement professionnel.

Certification linguistique internationale

Avec le soutien des Services Communs du SIS, les étudiants ont la possibilité de certifier leurs niveaux de maîtrise du français, de l'anglais, de l'espagnol et de l'allemand à travers les examens suivants reconnus internationalement :

- 🦋 DELF – Français
- 🦋 IELTS – Anglais
- 🦋 CERVANTES – Espagnol
- 🦋 GOETHE – Allemand

Les frais associés à ces examens sont pris en charge par les Services généraux de l'EIS.

Ressources disponibles pour l'aide individuel

Coordonnateur pédagogique

Nous avons sur place un coordinateur pédagogique multilingue (français, anglais, allemand, italien) qui aide à coordonner la certification linguistique internationale, les problèmes disciplinaires et comportementaux, les cours de rattrapage, le tutorat, les élèves à besoins spécifiques (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, HP (étudiants à haut potentiel), déficit d'attention...etc.)

Remédiation

Dès le mois d'octobre, des Conseils de classe sont organisées afin de déterminer les élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire dans certains cours. Nous organisons des aides principalement en Mathématiques, Sciences, Langues...

Méthodologie de travail



Dans le cadre de leur horaire, les élèves bénéficient d'ateliers de « méthodes de travail » leur permettant d'explorer, accompagnés par un(e) enseignant(e) expérimenté(e), différentes méthodes d'organisation du travail et d'étude. Nous visons que chaque élève puisse trouver ce qui lui convient pour réussir.

CPMS – Centre Psychologique, Médical et Social

La FWB met à la disposition des écoles le personnel paramédical suivant afin d'accompagner les élèves et leurs parents tout au long de leurs années au secondaire. Ils sont associés aux décisions importantes concernant le cheminement et l'évolution des élèves à l'école :

- 🦺 Psychologue
- 🦺 Infirmière
- 🦺 Assistant social

Contacts à l'école pour plus d'information ou des demandes d'inscription

- 🦺 Chef d'établissement – Mme Sarah DAWDY – sarah.dawdy@ei-shape.be 
- 🦺 Coordinatrice pédagogique – Mme Céline L'ERARIO celine.lerario@ei-shape.be 
- 🦺 Responsable de l'accueil – Mme. Zeleka AZAZ – zeleka.azaz@ei-shape.be – 065 44 57 08 - (5708) 